

mis en ligne le 29 février 2024

**ARRETE MUNICIPAL N°13205 DU 28 FEVRIER 2024**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

Déménagement  
7 Place Notre Dame  
Samedi 9 mars 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par Mme JULE Gaëlle demeurant 10 allée de Kerblaisy 56260 LARMOR-PLAGE,
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de modifier le stationnement devant le 7 place Notre Dame.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le lundi 9 mars 2024 à partir de 13h, le stationnement sera interdit sur 2 emplacements devant le N°7 Place Notre Dame afin de procéder à un déménagement. Seul le demandeur est autorisé à se stationner sur les emplacements réservés.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

**Patrice VALTON**

